



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Conseil national
Commission des institutions politiques
Madame Greta Gysin
Présidente
3003 Berne

Courriel : vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Fribourg, le 14 janvier 2025

2025-184

20.451 n Iv. Pa. Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime – Procédure de consultation

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Par courrier du 21 octobre 2024, vous nous avez consultés sur l'objet cité en titre, et nous vous en remercions.

Malgré le caractère louable de cette initiative parlementaire, nous ne soutenons pas l'avant-projet qui en découle, proposant d'introduire dans la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) une mention explicite de la prise en compte des causes de la dépendance à l'aide sociale et de la part de responsabilité qu'y prend la personne concernée.

Dans ces situations de dépendance de l'aide sociale, les modifications proposées reprennent des éléments de la jurisprudence du Tribunal fédéral qui sont d'ores et déjà systématiquement pris en compte par les services de migration et les autorités judiciaires de recours lors des examens au cas par cas. Une codification de ces éléments dans la LEI n'apporterait donc aucune plus-value.

En revanche, la limitation de la codification dans la loi de deux éléments seulement tirés du principe fondamental de la proportionnalité laisserait penser que les autres aspects des circonstances d'un cas d'espèce – qui sont aussi pris en compte et susceptibles d'être tout aussi décisifs – seraient moins déterminants. Il en serait ainsi du degré d'intégration, de la durée du séjour en Suisse, l'âge au moment de l'entrée en Suisse, l'évolution financière à long terme ainsi que les préjudices que la personne concernée aurait à subir avec sa famille, de même que la qualité de ses relations sociales et familiales, tant en Suisse que dans son pays d'origine.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et le Service de la population et des migrants ;
à la Direction de santé et des affaires sociales ;
à la Chancellerie d'Etat.